

PROGRAMME DES FORMATIONS

2023 - 2024

PROGRAMMA OPLEIDINGEN

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).
Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).



1. FORMATION DE BASE À LA MÉDIATION DE DETTES (10 jours)

Cette formation est destinée aux travailleurs/travailleuses sociaux/socials et juristes débutant au sein d'un service de médiation de dettes et vise à leur donner les connaissances de base essentielles à la pratique de la médiation de dettes.

Cette formation s'étend sur 10 jours, organisés comme suit:

JOURNÉE I: MÉTHODOLOGIE, DÉONTOLOGIE ET PREMIER ENTRETIEN

Catherine Jauquet, médiatrice de dettes et coordinatrice du service de médiation de dettes de l'ASBL Espace Social Télé-Service

JOURNÉE II: NOTIONS DE DROIT DES OBLIGATIONS

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

JOURNÉE III: ANALYSE DE DÉCOMPTES

Simon van der Bruggen, juriste au CAMD

JOURNÉE IV: LES SAISIES

Simon van der Bruggen, juriste au CAMD

JOURNÉE V: DETTES DE COUPLE (AM) ET EXERCICES PRATIQUES SUR LA MATIÈRE VUE LES 5 PREMIÈRES JOURNÉES (PM)

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

JOURNÉE VI: LES DETTES DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Anne Defossez, juriste et directrice du CAMD

JOURNÉE VII: LES DETTES D'ÉNERGIE (AM) ET LES DETTES D'INDÉPENDANTS (PM)

Jan Willems, coordinateur du service de médiation de dettes du CPAS de Bruxelles ; **Sylvie Moreau**, juriste au CAMD

JOURNÉE VIII: LES DETTES FISCALES

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

JOURNÉE IX: LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE DETTES, LA SURSÉANCE INDÉFINIE AU RECOUVREMENT DES DETTES ET LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Gilles Bruneau, juriste au CAMD

JOURNÉE X: PREVENTION DU SURENDETTEMENT (AM) ET EXERCICES PRATIQUES SUR LA MATIÈRE VUE LES 5 DERNIÈRES JOURNÉES (PM)

Anne Marie Trivier et Denise Douin, responsables de projets en prévention du surendettement au CAMD. **Sylvie Moreau**, juriste au CAMD

Nombre de participants: maximum 18

Dates:

Vendredi 6 octobre 2023, mardi 10 octobre 2023, vendredi 13 octobre 2023, lundi 16 octobre 2023, vendredi 20 octobre 2023, mardi 7 novembre 2023, jeudi 9 novembre 2023, lundi 13 novembre 2023, jeudi 16 novembre 2023.

Attention !

Pour la dernière journée, les participants seront répartis en deux groupes.

- ❖ Pour le premier groupe, le dernier jour de formation aura lieu le lundi 20 novembre 2023
- ❖ Pour le second groupe, le dernier jour de formation aura lieu le lundi 27 novembre 2023

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription.

2. ANALYSE DE DÉCOMPTES À LA LUMIÈRE DU NOUVEAU LIVRE XIX DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE (1 jour)

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

Le 1^{er} septembre 2023, une partie du nouveau livre XIX du Code de droit économique entre en vigueur. Ce nouveau livre contient de nouvelles dispositions en matière de recouvrement amiable des dettes d'un consommateur.

Au cours de cette formation, nous ferons le point sur ces nouveautés et leurs implications concrètes au niveau des décomptes.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Mardi 21 novembre 2023

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

3. COMMENT TROUVER LES FAILLES D'UN CONTRAT DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION POUR MIEUX NÉGOCIER AVEC LE PRÊTEUR ? (2,5 jours)

Anne Defossez, juriste au CAMD et **Claire de Schaetzen**, économiste au CAMD

Cette formation incontournable a pour objectif de vous faire acquérir les bons réflexes en matière de crédit, en vous fournissant une « **check list** » de questions à se poser avant toute négociation avec un prêteur.

La première journée, la formatrice passera en revue (check-list à l'appui) les dispositions qui protègent l'emprunteur, les sanctions qui s'appliquent au prêteur en cas de non-respect desdites dispositions, ce qu'il faut faire concrètement avant de négocier.

La deuxième journée est consacrée à des exercices pratiques.

La troisième demi-journée est consacrée à la vérification des décomptes des sommes réclamées par le prêteur.

Nombre maximal de participants: 10

Dates:

- ❖ Mardi 5 décembre 2023
- ❖ Vendredi 8 décembre 2023
- ❖ Mercredi 13 décembre 2023

Horaire:

- ❖ De 9h à 17h (5/12/2023 et 8/12/2023)
- ❖ De 9h à 13h (13/12/2023)

Lieux:

- ❖ Centre d'Appui (5/12/2023 et 8/12/2023)
- ❖ Les Ateliers du Web: rue du Fort 37, 1060 Saint-Gilles: (13/12/2023)

Prix: Voir bulletin d'inscription



4. ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES AUTOUR DE DOSSIERS D'INDÉPENDANTS EN DIFFICULTÉS (1jour)

Louis Dermine, ancien curateur auprès du tribunal de l'entreprise de Charleroi et **Sylvie Moreau**, juriste au CAMD

Cette formation a pour but d'analyser différents dossiers d'indépendants en difficultés et de dégager **une check-list** des bonnes questions à se poser.

Cette formation s'adresse à ceux et celles qui traitent des dossiers d'indépendants (personne physique ou en société) et qui souhaitent optimiser leur pratique.

Cette formation abordera **à partir de dossiers réels apportés par les participantes et participants** des notions théoriques et juridiques. Elle n'a cependant pas pour objectif de (ré) expliquer les notions de base. Ces dernières sont, en effet, supposées connues.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Mardi 19 décembre 2023

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

5. COMMENT APPRÉHENDER LES DIFFÉRENCES CULTURELLES EN MÉDIATION DE DETTES? (2,5jours)

CBAI asbl, Centre bruxellois d'action interculturelle

En tant que médiateurs, vous travaillez avec des publics multiculturels vivant la pauvreté et/ou la précarité. Vous rencontrez parfois des difficultés avec ces publics, liées à des conflits de valeurs ou de loyauté (*non-paiement de la pension alimentaire, envoi de l'argent au pays au détriment des charges essentielles, échéances non respectées, ...*).

Cette formation, basée sur l'approche interculturelle, vous propose en deux journées et demi de:

- ❖ Décoder les chocs culturels en repérant les zones sensibles (religion, genre, origines, niveau socio-économique,) pour vous-mêmes et votre public;
- ❖ Construire des représentations qui tiennent compte de la complexité des relations interculturelles;
- ❖ Développer des attitudes interculturelles efficaces.

Nombre maximal de participants: 15

Dates (à confirmer):

- ❖ Mardi 28 novembre 2023
- ❖ Mercredi 29 novembre 2023
- ❖ Lundi 11 décembre 2023

Horaire:

- ❖ De 9h à 16h30 (28/11/2023 et 29/11/2023)
- ❖ De 9h à 12h30 (11/12/2023)

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

6. LES PROCÉDURES D'EXPULSION DANS LE LOGEMENT PRIVÉ ET PUBLIC (1/2 jour)

Simon van der Bruggen, juriste au CAMD

Cette formation fait le point sur la nouvelle procédure d'expulsion et le moratoire hivernal suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2023, de l'ordonnance bruxelloise *insérant dans le Code bruxellois du logement les règles de procédure applicables aux expulsions judiciaires et modifiant les moyens affectés par et au profit du fonds budgétaire de solidarité*.

- ❖ Nouvelles règles procédurales pour expulser un locataire
- ❖ Nouvelles règles en matière d'indemnités d'occupation
- ❖ Instauration d'un moratoire hivernal
- ❖ Nouvelles règles de fonctionnement et d'intervention du Fonds de solidarité
- ❖ Monitoring des expulsions

Nombre de participants: 18

Date: Jeudi 7 décembre 2023

Horaire: De 9h à 13h00

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

7. MARIAGE ET COHABITATION EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (1 jour)

ADDE asbl, association pour le droit des étrangers

Les dettes du couple suscitent beaucoup de questions. Certaines d'entre elles sont relatives aux mariages conclus à l'étranger ou entre personnes qui n'ont pas la nationalité belge. Les réponses sont rarement simples... Dans les dossiers de médiation également, les situations se complexifient et rares sont au final les dossiers de couple où il n'y a pas une question « de droit international privé » qui se pose.

Cette formation vise donc à donner les éléments de réponse aux questions suivantes :

- ❖ À quelles conditions un mariage célébré à l'étranger peut être reconnu en Belgique et quelles démarches doivent être faites ?
- ❖ Un mariage « religieux » à l'étranger peut-il être retranscrit en Belgique ?
- ❖ Quid d'un divorce fait à l'étranger ? Comment le faire retranscrire en Belgique ? A quelles conditions ce divorce est-il opposable aux créanciers ?
- ❖ Deux personnes étrangères ayant un titre de séjour limité peuvent-elles se marier en Belgique ?
- ❖ Si les personnes se sont mariées à l'étranger, par quel régime matrimonial sont-elles régies ? Cette question est évidemment essentielle pour connaître les droits des créanciers de l'un des époux par rapport à l'autre.

Nombre de participants: 18

Date : Mardi 26 mars 2024

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

8. ARNAQUES ET FRAUDES: COMMENT LES IDENTIFIER? COMMENT SE PROTÉGER? (1/2 jour)

Aurélie Jourdain, chargée de projets prévention à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Appels non sollicités, faux bureaux de recouvrement, ventes agressives ou frauduleuses, phishing... Il n'est pas rare que le consommateur soit victime d'arnaques et de fraude à la consommation.

Cette formation a pour objectif de présenter les « indices » permettant d'identifier les arnaques les plus courantes.

Il s'agit également de comprendre leur fonctionnement ainsi que les moyens de protection et recours dont dispose le consommateur.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Mardi 23 janvier 2024

Horaire: De 9h à 13h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

9. PRATIQUES RELATIONNELLES AVEC DES PERSONNES SOUFFRANT DE MALADIES MENTALES (3 jours)

Stephan Hendrick, Docteur en psychologie, Professeur associé à l'UMONS

Les médiateurs de dettes et les autres travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des personnes émotionnellement « troubles », psychologiquement « perturbées », aux comportements « bizarres ». « Schizophrénie », personnalité « borderline », « trouble bipolaire », « troubles de la personnalité », mots qu'on entend parfois mais qui ne suffisent pas à guider notre accompagnement.

Que faire face à l'agressivité d'un bénéficiaire ? Face à ses délires ou hallucinations. Face à son apathie ou son agitation. Face à ses obsessions ? Face à sa destruction ? Que peut-on exiger de lui ? Quelle est la limite de l'accompagnement ?

Objectifs de la formation:

- ❖ Avoir une connaissance plus précise des différentes 'maladies mentales'.
- ❖ Dégager des repères en matière de pratiques relationnelles avec des personnes souffrant de 'maladies mentales'.
- ❖ Identifier les attitudes aidantes et non aidantes.
- ❖ Clarifier les limites de notre accompagnement.
- ❖ Connaître les systèmes de soins psychiatriques et psychothérapeutiques, et développer des collaborations.

La formation se veut surtout concrète. Des situations vécues par les participant.es seront sollicitées afin d'identifier les attitudes à promouvoir et les attitudes à éviter. Le principe est de partir du concret et d'y revenir avec de nouvelles idées. La formation a pour but de donner

aux participant.es l'occasion de repartir avec des pistes et des réponses aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Nombre maximal de participants: 15

Dates:

- ❖ Mardi 6 février 2024
- ❖ Mardi 19 mars 2024
- ❖ Mardi 16 avril 2024

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription.

10. LE RECOUVREMENT DES DETTES DES AUTORITÉS PUBLIQUES/ADMINISTRATIVES (2 jours)

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

Au cours de ces deux journées de formation, nous passerons en revue les procédures de recouvrement propres aux dettes suivantes:

Dettes fiscales:

- ❖ Impôts des personnes physiques + mécanismes de solidarité entre (ex) époux et (ex) cohabitants légaux
- ❖ Taxe de mise en circulation et de circulation (Région Bruxelloise)
- ❖ Précompte immobilier (Région Bruxelloise)
- ❖ Code de recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales
- ❖ Saisies simplifiées
- ❖ Saisies du véhicule

Les dettes d'amendes pénales et les dettes SECAL ne seront pas abordées (car elles ont fait l'objet d'une formation continue l'année passée).

Amendes administratives

- ❖ SNCB
- ❖ STIB
- ❖ Bruxelles Propreté
- ❖ SAC
- ❖ De Lijn

Contrainte non fiscale

- ❖ Horodateur
- ❖ Cotisations sociales
- ❖ Autres dettes non fiscales récupérées par les communes



Nombre maximal de participants: 18

Dates:

- ❖ Mardi 13 février 2024
- ❖ Mardi 20 février 2024

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

11. DÉCHIFFRER LE TARIF DES HUISSIERS DE JUSTICE (1 jour)

Arnaud Galloy, juriste au Gils (groupement d'initiative de lutte contre le Surendettement)

Sur base d'exemples de décomptes et d'exploits d'huissier réels, le formateur passera en revue l'arrêté royal du 30 novembre 1976 fixant le tarif des actes accomplis par les huissiers de justice en matière civile et commerciale, ainsi que le tarif paraprofessionnel.

L'objectif de cette formation est de mieux comprendre la manière dont un huissier « facture » ses actes en recouvrement judiciaire, de repérer les postes problématiques et d'analyser les possibilités qui s'offrent au débiteur pour les contester.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Vendredi 9 février 2024

Horaire: De 9h à 17h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

12. LES OUTILS DE LA PRÉVENTION À L'USAGE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET/OU DES ACTIVITÉS EN GROUPE: *LA LIGNE DU TEMPS DE LA DETTE, LES SAISIES ET LE TRAVAIL DE L'HUISSIER* (1/2 jour)

Anne Marie Trivier et Denise Douin, chargées de projets
prévention au CAMD

Souvent, un schéma, des images et un scénario concret permettent de mieux comprendre une situation complexe ou un problème vécu. Savoir à quelle étape on en est sur la fameuse « ligne du temps du recouvrement de la dette » produit des effets d'apaisement ou au contraire booste vers la recherche de solutions.

Nous proposons une exploration-test de **nos supports, jeux et activités d'animation**, fabriqués au cours des ateliers-prévention ou avec l'aide de nos collègues juristes. Ce sera l'occasion d'expérimenter, de discuter, de chercher ensemble la logique de ces supports, d'adapter, d'innover, ... afin que vous puissiez aussi les utiliser lors de vos animations ou entretiens !

Une large place sera accordée aux moments d'analyse et d'échanges sur la méthodologie, à partir du contexte de travail de chaque participant.e.

Pour cette raison, nous limitons la participation à 12 personnes.

Nombre de participants: 12

Date: Jeudi 15 février 2024

Horaire: De 9h à 13h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: voir bulletin d'inscription

13. LES OUTILS DE LA PRÉVENTION À L'USAGE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET/OU DES ACTIVITÉS EN GROUPE: *LE BUDGET: CHIFFRES, PRIORITÉS, ÉCONOMIES, PLANIFICATION* (1/2 jour)

Anne Marie Trivier et Denise Douin, chargées de projets
prévention au CAMD

LE budget ... c'est toujours et encore le « nerf de la guerre », dans la vie courante et en médiation de dettes ! Notre pari, c'est de faire du budget et de sa pratique une activité simple et pourquoi pas « amusante » ! Le but, c'est d'arriver à voir plus clair, à analyser, à faire des choix, à réorganiser ses habitudes s'il le faut.

Nous vous proposons d'explorer, de tester les différents supports produits au CAMD et ailleurs :

- ❖ La nouvelle activité en groupe « **Budget au jour le jour** »
- ❖ La « Boîte à outils de mon budget »
- ❖ Le Kitàmoi
- ❖ La grille budgétaire de Checkyourbudget.be
- ❖ Les applis
- ❖ ...

Ce sera l'occasion d'expérimenter, de discuter, de chercher ensemble la logique de ces supports, d'adapter, d'innover, ... afin que vous puissiez aussi les utiliser lors de vos animations ou entretiens !

Une large place sera accordée aux moments d'analyse et d'échanges sur la méthodologie, à partir du contexte de travail de chaque participant.e.

Pour cette raison, nous limitons la participation à 12 personnes.



Nombre maximal de participants: 12

Date: Jeudi 25 avril 2024

Horaire: De 9h à 13h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription

14. FAMILLES SURENDETTÉES, FAMILLES EN CRISE : COMMENT GÉRER LES BESOINS ET ENVIES DES ENFANTS ? (2jours)

Magali Nguyen, psychologue, psychothérapeute et coach parentale

Cette formation poursuit un double objectif :

- ❖ Permettre aux médiateurs de dettes de comprendre les besoins des enfants dans le processus de médiation de dettes de leurs parents et, partant, d'aider ces derniers à répondre aux demandes et/ou aux difficultés de leurs enfants ;
- ❖ Permettre aux médiateurs de dettes de faire face et répondre adéquatement aux conflits familiaux qui se jouent parfois devant eux.

D'un point de vue pédagogique, la formation se déroulera en 7 temps :

- Retour sur l'île de l'enfance (travail individuel et en groupe) ;
- Les besoins des enfants de parents surendettés ;
 - ❖ La famille est un système ;
 - ❖ L'enfant et la notion d'argent.
- Les parents endettés face aux enfants ;
 - ❖ Les croyances limitantes des parents ;
 - ❖ Les demandes des enfants, un vrai ou un faux problème ?
 - ❖ Le parent face aux demandes de l'enfant.
- Comment le médiateur de dettes peut-il aider le parent face à la demande des enfants ?
- Le médiateur de dettes devant le parent qui réclame au nom des enfants ?

- Les enjeux éducatifs reproducteurs de l'endettement



- Le médiateur de dettes face aux conflits familiaux

Nombre maximal de participants: 15

Dates:

- ❖ Vendredi 15 mars 2024
- ❖ Jeudi 21 mars 2024

Horaire: De 9h à 16h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: Voir bulletin d'inscription.

15. VERKOOP EN CONTRACTEN OP AFSTAND (1/2 dag)

Leen DE CORT, coördinator en jurist bij AB REOC (Belgische Vereniging voor Onderzoek en Expertise voor Consumentenorganisaties)

- ❖ Welke rechten heeft de consument wanneer hij goederen koopt of een contract afsluit via internet of telefoon?
- ❖ Welke regels moet de verkoper naleven voor en na het sluiten van het contract?
- ❖ Welke rechtsmiddelen heeft de consument in geval van een niet-conforme levering?
- ❖ Welke garanties of rechtsmiddelen heeft de consument in geval van verborgen gebreken?
- ❖ Wat zijn de regels voor "leuren", herroepingsrecht, leveringstermijnen en leveringskosten?
- ❖ Wie betaalt de invoerrechten?
- ❖ Hoe herken je oplichterij en waar kun je een klacht indienen?

Maximum aantal deelnemers: 18

Datum: vrijdag 19 april 2024

Opleidingsuren: van 9u tot 13u

Plaats: Steunpunt

Prijs: Zie inschrijvingsformulier



16. LE STATUT DE « COHABITANT » DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (1 jour) Droits quotidiens, asbl

La notion de « cohabitant » varie en fonction de la branche de la sécurité sociale considérée (mutuelle, chômage, CPAS, pension).

Les conséquences financières sur les allocations également.

Cette formation fait le point sur la question à la lumière de la jurisprudence très riche dans cette matière.

Nombre maximal de participants: 18

Date: mardi 23 avril 2023

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix: voir bulletin d'inscription.

17. LES DETTES DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (1/2 jour)

Sabine Thibaut, juriste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement

Quelles sont les obligations du prêteur en matière de prêt hypothécaire et quelles sont les conséquences en cas de défaut(s) de paiement ?

- ❖ A quelles conditions le prêteur peut-il dénoncer un crédit hypothécaire ?
- ❖ Quelle procédure doit-il suivre pour dénoncer un crédit hypothécaire
- ❖ Quelles sommes peut-il réclamer (analyse de décomptes) ?
- ❖ Quelles sont les marges de négociation ?

Cette formation vise à donner aux médiateurs de dettes les outils de base pour vérifier un décompte en matière de crédit hypothécaire et vérifier si les conditions et la procédure pour dénoncer un crédit ont été respectées.

Attention: Cette ½ journée de formation n'aborde pas la saisie exécution immobilière.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Mardi 14 mai 2024

Horaire: De 13h à 17h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: voir bulletin d'inscription.



18. LA SAISIE EXECUTION IMMOBILIERE (1/2jour)

Sylvie Moreau, juriste au CAMD

Les chiffres de notre permanence juridique montrent une augmentation des questions relatives aux saisies exécution immobilières, tant de la part des professionnels que des particuliers qui la subissent.

- ❖ Quelles sont les grandes étapes de la procédure de saisie exécution immobilière ?
- ❖ Quelles sont les incidents qui peuvent l'émailler ?
- ❖ Quid lorsque l'immeuble est en indivision ?
- ❖ Quelles influences peut avoir l'admissibilité en RCD sur la procédure de saisie ?

Cette formation est très concrète. Elle vise à donner aux participant.es une ligne du temps claire de la saisie exécution immobilière, sur base d'actes et documents tirés de dossiers réels (mais anonymisés).

Attention: Compte tenu de son caractère interactif, le nombre de participants est limité à 10

Nombre maximal de participants: 10

Date: lundi 27 mai 2024

Horaire: De 9h à 13h

Lieu: Centre d'Appui

Prix: voir bulletin d'inscription.

19. FORMATION À L'UTILISATION DE JUST RESTART – OPLEIDING IN HET GEBRUIK VAN JUSTRESTART

Dès que la plateforme numérique JUSTRESTART, destinée à gérer les règlements collectifs de dettes, sera opérationnelle, une formation à son utilisation sera programmée par le CAMD.

L'entrée en vigueur de cette plateforme étant sans cesse reportée, il est difficile à l'heure où nous élaborons ce programme de formations de savoir quand cette formation pourra avoir lieu.

Zodra het digitale platform JUSTRESTART, dat ontworpen is om collectieve schuldregelingen te beheren, operationeel is, zal het Steunpunt een training in het gebruik ervan organiseren.

Aangezien de implementatie van dit platform voortdurend wordt uitgesteld, is het op het moment van schrijven moeilijk te zeggen wanneer deze training zal plaatsvinden.

Nombre maximal de participants/ Maximum aantal deelnemers : A déterminer/Nog te bepalen

Dates/Datum: A déterminer/Nog te bepalen

Horaire/opleidingsuren : A déterminer/Nog te bepalen

Lieu/Plaats : A déterminer/Nog te bepalen

Prijs : A déterminer/Nog te bepalen